

**ÉVOLUTION ANNUELLE
DE L'EFFECTIF
EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET**

1 DÉFINITION

1 L'équivalent temps complet (ETC) sur une base annuelle est établi en fonction du
2 nombre d'heures rémunérées dans l'année, compte tenu des heures de travail
3 théoriques prévues aux conventions collectives ou au contrat de travail de chaque
4 groupe d'employés.

5 L'ETC est calculé pour les employés permanents de même que pour les employés
6 temporaires.

2 ÉVOLUTION DE L'ETC

7 **TABLEAU 1**
8 **ÉVOLUTION DE L'ETC**

	Réel 2008	D-2009-016	Réel 2009	Écart Réel 2009	
				vs Réel 2008	vs D-2009-016
Effectif permanent	6 758	7 008	6 404	-354	-604
Effectif temporaire	1 537	1 119	1 503	-34	384
Total	8 295	8 127	7 907	-388	-220
Ajustement de la structure organisationnelle	-307	-307		307	307
Total	7 988	7 820	7 907	-81	87

9
10 Tel que mentionné dans le dossier tarifaire 2010-2011 (Dossier R-3708-2009 à la pièce
11 HQD-7, document 5, page 3), les ajustements suivants ont été apportés à la structure
12 organisationnelle en 2009 :

- 13 • le regroupement à compter du 1^{er} janvier 2009 des activités de relations de travail
14 d'Hydro-Québec dans son ensemble à la direction principale – Ressources
15 humaines du groupe RHSP (transfert de 5 ETC) ;
- 16 • le regroupement en avril 2009 des activités de formation d'Hydro-Québec dans son
17 ensemble à la direction principale – Ressources humaines du groupe RHSP
18 (transfert de 212 ETC) ;

- 1 • le regroupement en avril 2009 des activités liées aux technologies de l'information de
2 la direction Processus d'affaires (ancienne direction SIC) au groupe Technologie,
3 permettant une vision globale et intégrée de ce domaine stratégique pour l'entreprise
4 (transfert de 90 ETC).

5 Pour le Distributeur, ces modifications ont eu pour conséquence le transfert de 307 ETC
6 aux unités de services partagés facturées des groupes RHSP et Technologie. Le
7 Distributeur rappelle que ces transferts n'ont globalement aucun impact sur ses coûts
8 puisqu'une diminution de la masse salariale (et autres coûts y afférents) est compensée
9 par une augmentation équivalente des charges de services partagés facturées par ces
10 unités.

11 Excluant l'impact de ces transferts, le nombre d'ETC réel en 2009 est de 81 inférieur au
12 nombre réel de 2008 et de 87 supérieur au nombre autorisé pour 2009. Le tableau
13 suivant présente les explications de ces écarts :

1

TABLEAU 2

	vs Réel 2008	vs D-2009-016
Décroissance des effectifs découlant des «Éléments spécifiques»		
<i>Automatisation du réseau</i>	-1	-9
<i>Stabilisation post projet SIC</i>	-205	
<i>Stratégie pour la clientèle à faible revenu</i>	+13	-2
<i>Nouveaux dossiers de 2009 ayant un impact sur les ETC (Subtilisation d'énergie, inspection et retraitement des poteaux, réfection des structures civiles)</i>	<u>+27</u>	<u>-3</u>
	-166	-14
Gains d'efficience relatifs à la mise en place de SIC	-17	0
Intensification des efforts prévus en efficacité énergétique et en approvisionnement en électricité	+25	0
Ajustements de niveau de service offerts aux différents segments de la clientèle d'affaires	-45	-45
Stabilisation du délai moyen de réponses téléphoniques	+1	+31
Corrections d'anomalies des factures MVE (mode de versements égaux)	+18	+18
Croissance des activités de maintenance et d'exploitation en production et transport des réseaux autonomes	+17	+17
Formateur des utilisateurs du système d'information géographique (SIG)	+24	+24
Rappel de compteurs (obligation légale envers Mesures Canada)	+12	+12
Croissance du réseau de distribution	+50	+44
TOTAL	-81	+87

2